

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.



ANNÉE 1835.



ANGLETERRE.

Londres, le 9 juillet. — Le roi est arrivé hier en ville et a tenu un lever. A cette occasion le chevalier Dedel, ministre du roi des Pays-Bas, a pris congé de S. M., devant s'absenter pour quelque temps. Ensuite le roi a reçu en audience sir R. Adair.

— On lit dans le *Chronicle* :

« On apprend que lord Durham quittera l'Angleterre dans le courant de la semaine prochaine pour se rendre à son poste à Saint-Petersbourg. Comme l'empereur de Russie ne sera de retour dans sa capitale avant la fin des manœuvres de Kalisch et des conférences qui les suivront probablement, c'est-à-dire que vers la fin de septembre, lord Durham profitera de cette intervalle pour aller d'abord à Constantinople, ensuite à Odessa ou à Sébastopol, d'où il continuera son chemin pour Saint-Petersbourg. Le noble lord trouve les excursions maritimes fort salutaires à sa santé et il profitera de l'occasion de pouvoir respirer les brises délicieuses de l'Euvin. »

— On lit dans le *Literary-gazette* :

« Nous annonçons avec plaisir que nous avons en mains une lettre du capitaine Murphy au capitaine Robe, qui écarte les appréhensions manifestées par les journaux sur l'expédition de l'Euphrate, notamment que Mehemed-Aly s'y serait opposé. Au contraire, le pacha a très-bien accueilli nos compatriotes, qui ont débarqué de suite les bagages et instrumens. Le délai qui a eu lieu pour ce débarquement résultait de ce que les instructions que Mehemed-Ali avait adressées à son fils n'étaient pas arrivées. »

— Le reste du premier régiment de la légion britannique auxiliaire, fort de 300 hommes, a descendu mardi la rivière dans le bateau à vapeur, la *Ville d'Anvers*, pour St-Sébastien. Les hommes paraissent animés du meilleur esprit.

Le gouvernement a accordé à tous les militaires pensionnés qui veulent entrer au service de la reine d'Espagne, la jouissance de leurs pensions pendant le temps de leur service.

— On lit dans le *city-article* du *Courier* :

« Hier, avant la clôture de la bourse, une agitation extraordinaire s'y est manifestée par suite du bruit qu'un changement ministériel était sur le tapis. Ce matin encore, quoique nous puissions assurer que ce bruit n'a pas le moindre fondement, la baisse des fonds continue. »

« Le *Globe* dit de son côté que les bruits sur le prétendu changement ministériel sont sans aucun fondement quelconque. »

— M. John Cobbett, fils du représentant de ce nom, n'a pas réussi pour se faire élire à Oldham, à la place de son frère. Le candidat tory, M. Lees, l'a emporté sur lui avec une majorité seulement de 15 voix.

— Le baron de Lostende, colonel, M. Bres, chef d'escadron, le baron Bertrand, chef de bataillon, M. Chapui, capitaine, tous officiers français envoyés à Londres par le gouvernement, sur la demande de la commission nommée pour la révision du code pénal et de discipline militaire de l'armée anglaise, ont été présentés hier au roi par l'ambassadeur français.

— Lord King vient d'épouser la fille unique de célèbre lord Byron.

FRANCE.

Paris, le 10 juillet. — On lit dans le *Journal ministériel* du soir :

« Une dépêche télégraphique, en date de ce jour

annonce que, le 5, on a reprimé à Sarragosse une tentative d'insurrection faite au cri de *Vive la constitution de 1812*. Quelques officiers ont été arrêtés. L'ordre a été rétabli. »

Toutes les conversations sont occupées aujourd'hui par l'étrange nouvelle donnée quasi officiellement par le *Journal des Débats*, que le passage dans la mer Noire avait été interdit à un bâtiment français portant M. Teissier, voyageur du gouvernement, par la raison, aurait dit le cabinet de Constantinople, que des traités assuraient à la Russie le droit exclusif de navigation dans cette mer. Un bâtiment anglais portant un envoyé britannique à la cour de Trébisonde s'est vu également refuser le passage. Cette circonstance, que l'avarie a été faite en même temps au pavillon britannique et au nôtre, rend l'affaire plus grave aux yeux de nos politiques, qui se rappellent qu'il y a quinze jours à peine (le 17 juin), lord Palmerston, interrogé sur l'existence de clauses secrètes additionnelles au traité d'Andrinople, a déclaré qu'il ignorait l'existence de telles clauses, mais que si elles existaient, l'Angleterre ne les reconnaîtrait point.

— Ce matin, à onze heures, M. David, secrétaire du sous-intendant de l'hôtel des Invalides, a brûlé la cervelle à sa belle-sœur. On a fermé les grilles aussitôt que l'événement a été connu; mais l'assassin avait déjà pris la fuite. On assure qu'il est allé immédiatement après, se constituer prisonnier à la préfecture de police.

— Le nommé Lhuissier, l'assassin de la malheureuse femme dont le corps a été retrouvé en trois morceaux dans la Seine, est en ce moment en prévention pour un autre crime. Il est soupçonné d'avoir assassiné, il y a trois ans, un domestique du maréchal Lobau.

— Mlle. Garcia, dont le mariage avec M. Malibran a été annulé par vice de forme, il y a quelques semaines, épouse prochainement, à Paris, M. de Bériot, le violoniste, avec lequel elle fait depuis deux ans des tournées dans divers pays de l'Europe.

— On écrit de Lyon, 6 juillet :

« Hier soir, à huit heures et demie à-peu-près, une lutte, dont les suites ont failli devenir funestes, s'est engagée sur la Grand-Place de la croix Rousse, entre quelques soldats et des habitans de cette commune. Les soldats emmenaient au poste voisin deux joueurs de boule, qui s'étaient pris de querelle; les amis de ceux-ci ont cherché à les déloger; de là conflit au milieu duquel plusieurs personnes ont été plus ou moins grièvement blessées. »

— Il y a quelques mois une polémique s'engagea entre les journaux légitimistes sur la question de savoir quel est aujourd'hui le roi légitime de France, et sur quelle tête la couronne devrait être replacée, dans le cas où la nation française croirait de son intérêt de revenir au principe de la légitimité. La *Quotidienne* et la *Gazette de France* nommèrent Henri V; le journal *la France*, au contraire, se constitua le champion de Charles X, et cela en dépit des abdications émanées de lui et du duc d'Angoulême, abdications qu'il considéra comme non avenues en raison de la violence qui avait présidé à leur signature. Ce débat, qui signalait une division grave dans le camp légitimiste, donna naissance à un article qui parut en même temps dans la *Quotidienne* et dans la *Gazette de France* sous le titre de *Déclaration royaliste*.

Les trois journaux furent poursuivis comme prévenus d'attaques aux droits que le roi tient du vœu de la nation. Après les plaidoiries de M^e Berrier et le résumé de M^e Bastard de l'Etang, et après une heure de délibération, le jury a déclaré les trois prévenus non coupables.

— Des informations nouvelles nous apprennent que le fameux complot, sur lequel le gouvernement continue à étendre un voile mystérieux, est une affaire, tout-à-fait carliste. Cette circonstance explique le peu de bruit qu'ont fait les 30 ou 40 arrestations opérées depuis une huitaine. Hier matin encore, six individus ont été conduits à la préfecture de police.

— Le comte de Syracuse est arrivé ce matin à Paris.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

D'après des lettres de la frontière d'Espagne, c'est par suite de la maladie très-grave du général Valdès que le général de la réserve La Herra s'est porté à Miranda, le 26, pour prendre le commandement de l'armée. Le 27, il s'est mis en mouvement sur Portugalette, ignorant la position des généraux Lattre et Espartero, pour couvrir l'Ebre du côté de Miranda; pendant son mouvement, le général Laherra a fait venir de la Ribera les brigades d'infanterie et de cavalerie sous les ordres de Guerrea et de Lopez, qui s'appuieraient au besoin sur les troupes de réserve laissées à Briviesca et aux environs. Le gouvernement a approuvé toutes ces dispositions, bien que le général Laherra eût précédemment donné sa démission.

« De légers détachemens ont été envoyés par ce général à la poursuite des factieux, lors de la levée du siège de Bilbao. Toutes les troupes occupent cette ville et les hauteurs. Aujourd'hui, on exécute en toute hâte des fortifications qui doivent mettre Bilbao à l'abri d'un coup de main. On ignore ce qu'est devenu don Carlos. »

— On écrit de Madrid, le 1^{er} juillet :

« Les directeurs de rentes ont eu hier une conférence avec M. Torreno et ils se sont retirés satisfaits des explications données par le ministre. La situation financière du pays est rassurante. Tous les engagements du gouvernement, en y comprenant les semestres qui doivent se payer à Paris et à Londres d'après la combinaison récemment arrêtée par nos chambres législatives, seront fidèlement remplis. Les fonds sont faits pour couvrir tous les engagements jusqu'à la fin de l'année. »

« Un décret royal, rendu le 27 juin et contresigné M. Garcia Herreros, supprime le couvent de Saint-Dominique de la ville de Santiago, par l'application du décret du 26 mai 1834. »

« Suivant un rapport du capitaine-général de l'Estramadure, adressé au ministre de la guerre, la première colonne mobile de la Manche a eu une rencontre avec les rebelles aux environs du Prado de Mina. Les rebelles ont été mis en déroute; on leur a tué cinq hommes et fait six prisonniers. »

— L'*Indicateur* apprécie ainsi la situation de l'armée carliste :

« Naguère disciplinée, forte, confiante, la faction marchait en avant; elle avait un point de ralliement; elle s'était façonnée sous les ordres d'un chef habile. Aujourd'hui la voilà démoralisée, se repliant vers les montagnes, désespérant d'arriver jamais jusqu'au territoire que Bilbao protège comme un mur d'airain. Le voilà ayant bien une volonté à elle, un but, celui de maintenir des franchises; mais aucun chef pour diriger cette volonté, aucun chef pour tenir en échec des soldats dont le nombre et le courage vont chaque jour en grandissant. »

« La guerre civile n'est pas finie; mais vous verrez que la levée du siège de Bilbao est la dernière action éclatante qui rejaille encore sur les factieux. Les événemens de la Péninsule vont singulièrement diminuer de leur importance; il n'y a pas de bataille décisive à livrer à travers les rochers des provinces basques. Les espérances, l'enthousiasme fanatique, l'audace, tout est mort avec Zumalacarrégu. A peine aurons-nous à enregistrer quelques bulletins d'escarmouches. »

L'armée autrichienne ayant envahi

(1) A la révolution de 1830, les cris de *vive Byron* se sont souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année encore, à la fête du bourgmestre de Verviers, une population nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat pour applaudir aux séductions que lui donnait le...

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre compatriote, le pouvoir était loin de la partager; aussi n'eut-on aucun égard à cette lettre, qui ferait aujourd'hui non rougir, mais sourire de pitié tant d'animateurs de promotions, qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs capacités.

UN PROJET DE FÊTE AUX FLAMBEAUX.

Au retour du prince de Syracuse, à Paris, on veut faire au futur époux de l'une des jeunes princesses une réception qui, plus d'une fois, puisse lui rappeler la France au sein même de l'Italie et sous ce ciel de Naples, qui est comme une perspective de l'empyrée des élus.

On a présenté plusieurs projets.

On s'est arrêté à une fête aux flambeaux. Après plusieurs débats à ce sujet, Versailles a été adopté pour être le théâtre de cette royale et nocturne réjouissance. Le parc sera illuminé; des arcs de triomphe avec de longs arceaux de feu et des péristyles flamboyans flanqueront de tous côtés le majestueux édifice; des transparens, des devises de flammes, des génies rayonnans éclaireront tous les bosquets; dans l'un des Trianons, un feu d'artifice répandra au loin ses gerbes d'or, son volcan diapré lancera dans les airs ses gemmes et ses girandoles et son immense explosion de clarté toute mouvante et toute resplendissante.

Dans l'autre un brasier ardent comme celui des larges usines de Birmingham, allumera les ténèbres comme une masse de houille, et fera au loin pétiller les ténèbres.

Les eaux jailliront au sein de toutes les lumières.

Des orchestres en écho se renverront l'un à l'autre les douces mélodies, les vifs et entraînés quadrilles, les nobles fanfares et des chants d'amour et d'allégresse.

Une chasse fantastique avec les terribles fantasmogories du *Freyschutz* traversera le fond de la grande allée; et un ballet de salamandres scintillera sur le tapis vert, comme un vol de mouches phosphorescentes; elles iront ensuite se tapir sur la chamille, comme ces vers luisans qui forment le diadème de nos nuits.

La table sera dressée dans la grande galerie; le parc sera ouvert au public.

Telles sont les bases du somptueux programme. Un autre projet avait été soumis à une auguste approbation.

Il s'agissait de remplir les bassins, de sécher les tuyaux, de voiturier du gaz inflammable dans les réservoirs et de faire ainsi jouer les grands feux au lieu de grandes eaux. Si cette idée, vraiment gigantesque, eût été adoptée, le char de Neptune fût devenu le char de Pluton, et les bains d'Apollon eussent représenté les antres des Cyclopes de Lemnos.

De telle sorte que les naïades tant chantées par les poètes du grand siècle se fussent tordues de douleur dans les flots d'eau bouillante.

Les bassins de Versailles eussent alors ressemblé à la machine de Marly. (Figaro.)

NOUVELLES DE HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 9 juillet :

« Au conseil de cabinet, qui a été tenu dimanche chez S. M. le roi, ont assisté, à cause de l'absence du ministre des finances, M. Ossewaarde, secrétaire-général, ainsi que M. Bendi, référendaire de ce département, l'un et l'autre s'étant trouvés vendredi dernier à Amsterdam, lors des troubles, dont ils ont dû faire rapport.

« On assure que les gouverneurs provinciaux ont été invités par le gouvernement à dresser une liste de tous les contribuables du personnel, qui, pendant les deux dernières années et l'année courante, n'ont pas acquitté leurs quotes-parts. Ces fonctionnaires auraient aussi été chargés de faire continuer les poursuites contre ceux-ci et de procéder à la vente des meubles saisis.

« Le ministre de la guerre a pris diverses dispositions tendantes à étendre l'autorisation royale d'accorder des congés illimités aux officiers, sous-officiers et soldats, actuellement présents dans les cadres des divisions et bataillons de la schuttery mobile.

« Les états-provinciaux d'Utrecht ont réélu M. Van Asch Van Wyck, membre sortant de la 2^e chambre des états-généraux. Ceux de Hollande ont également réélu les membres sortans MM. Warini, Baeker, Van Reenen, Beelaerts Van Blokland, Clifort, de Jonge et op den Hooff. Ils ont élu, à la majorité de 46 voix contre 39, M. Verwey Mejan, avocat à La Haye, en remplacement de M. Van de

Kastele, décédé. Ce candidat avait pour concurrent M. Groen Van Priesterer. »

Le *Handelsblad* contient une lettre relative aux derniers événemens d'Amsterdam, qui se termine ainsi :

« On savait d'avance que lors de la vente sur saisie, qui par suite de l'art. 24 de la loi sur le personnel, devait avoir lieu vendredi 3 juillet, il y aurait un mouvement populaire. Aussi avait-on pris des mesures de précaution. La schuttery mobile était consignée dans sa caserne pour être prête à prendre les armes au premier ordre. Un détachement de vétérans, ainsi qu'un nombre considérable d'agens de police, était posté sur Heerenmarkt où la vente devait se faire. Cependant les employés chargés de la vente se convainquirent bientôt qu'il serait impossible d'y procéder. La fermentation des esprits se manifesta tout de suite par des voies de fait, par des pierres lancées, etc., et d'ailleurs aucun acheteur ne se présenta. On se vit donc obligé de suspendre la vente, et l'on déposa les meubles saisis dans le bâtiment en bois, appelé baraque à soupe, sur le Heerenmarkt. Un poste de vétérans fut placé devant ce bâtiment, où ces militaires ainsi que les agens de police, eurent beaucoup à souffrir des violences de la populace attroupée. Les perturbateurs déclarèrent qu'ils mettraient le feu à la baraque. Partout on se le disait dans la ville, et lorsque le soir on entendit crier au feu. On disait : ce sera sur le Heerenmarkt.

« Il était sept heures et demie du soir; la nuit approchait, et aussi le danger : car le courage du méchant croit avec les ténèbres. Chacun s'attendait à voir la garnison appelée sous les armes, les postes renforcés et les avenues du Heerenmarkt gardées. Mais le contraire eût lieu. En ce moment, la schuttery reçut l'ordre de se retirer, et les vétérans restèrent seuls au milieu de la foule furieuse qui les entourait, et les mit hors d'état d'opposer une résistance sérieuse. La canaille était maîtresse du terrain.

« La baraque fut enfoncée à coups de soliveaux; les effets enlevés et brûlés, et enfin le feu fut mis au bâtiment. Tout cela se fit sans que personne se présentât pour réprimer les incendiaires; ceux-ci étaient tellement forts, qu'ils empêchèrent les pompes à incendie de jouer, et qu'on dut se borner à mettre à l'abri des flammes l'hospice d'orphelins luthériens qui avoisine.

« Ce ne fut que lorsque les perturbateurs eurent atteint leur objet, que la baraque fut en cendres, et les vitres brisées chez le cultivateur Blom van Assendelft, que le tambour battait le rappel et que la force armée survint. Alors on fit faire des patrouilles, mais qui ne rencontrèrent aucun des malfaiteurs.

« Dans la matinée de samedi, une soixantaine de cuirassiers venant de Harlem, entrèrent dans la ville, mais certainement, s'il eût été question d'agir, ce dont Dieu nous préserve, ils ne pouvaient être que de peu d'utilité dans nos rues et allées étroites, et entrecoupées par des canaux. Depuis le même jour, un bataillon de schuttery est posté sur le Dam, jour et nuit.

« Ce déploiement de force militaire peut être regardé comme superflu dans une ville dont les quatre vingt-dix-neuf centièmes de la population ne veulent que la tranquillité. « Ce n'est que dans le cas où l'on voudrait persister dans les ventes sur saisie, qu'il faudrait s'armer contre tout danger. »

« Comme on le voit, le correspondant du *Handelsblad* annonce qu'il y aurait du danger à persister dans les ventes sur saisie et les nouvelles de La Haye (voir La Haye) annoncent que l'ordre a été donné de les continuer.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 12 JUILLET.

Il y a eu hier soir au château de Laeken un grand dîner, pour lequel un grand nombre d'invitations ont été faites. LL. MM. le roi et la reine, ainsi que le prince de Linange, arriveront lundi soir à Anvers; ils y séjourneront pendant trois jours. Ils visiteront le polygone de Brasschaet.

— Par arrêté royal du 11 juillet, est acceptée la

démission du sieur Julien (Dieudonné), de ses fonctions de commissaire de district à Neufchâteau. L'édit sieur Julien est nommé avoué près le tribunal de première instance de Neufchâteau.

— Le général Niellon, en disponibilité de service et en congé à Paris, vient d'être mis à la solde de non-activité.

— Un assez grand nombre de curieux obstruaient avant-hier matin, les avenues de la prison des Petits Carmes, pour voir le départ des 32 forçats extraits, il y a deux jours, de la maison de réclusion de Vilvorde et que l'on devait diriger sur la maison de force de Gand. A huit heures, deux grandes charettes vinrent chercher ces malheureux, revêtus chacun du costume du forçat, consistant en une veste et un pantalon de toile blanche, une casquette blanche en feutre, et pour chaussure une énorme paire de sabots semblables à ceux dont se servent pour l'écurie les palefreniers. Presque tous regardaient souriant et avec un air de mépris la foule assemblée. Ils prirent place attachés deux à deux dans ces voitures qui étaient escortées par la gendarmerie. Des tra la la furent leur cri de départ.

Parmi ces 32 forçats, on en comptait six condamnés aux travaux forcés à perpétuité. De ce nombre étaient les nommés Deleuw de Louvain, et Leemans, d'Anvers, condamnés : le premier, de chef d'assassinat commis sur la personne du major Gaillard, et le second, d'assassinat sur la personne de sa femme.

Ce dernier, qui n'est âgé que de 25 à 26 ans, est un fort joli blond; sa figure pleine de douceur contrastait singulièrement avec celles de ses compagnons d'infortunes. On peut dire avec raison, de cet individu, qu'il a la figure trompeuse; d'abord à en juger d'après le crime qu'il a commis, puis ensuite d'après ces paroles qu'il proféra à l'audience lors de sa condamnation à la peine de mort : *Où j'ai assassiné ma femme, et si cela était à refaire je le ferais encore.*

La peine capitale prononcée contre cet individu, a été commuée, eu égard à son jeune âge et à ses bons antécédens, aux travaux forcés à perpétuité.

La lettre suivante a été adressée au *Constitutionnel des Flandres*, et publiée par ce journal :

Gand, 7 juillet.

« J'apprends que récemment plusieurs de nos fabricans ont fait des acquisitions de biens fonds assez considérables, les uns pour agrandir leur propriété, les autres pour des motifs d'agrément ou de convenances. Permettez-moi de présenter à ce sujet au public, par l'organe de votre feuille, quelques courtes réflexions.

« Il y en a qui disent que, si la fabrique donnait, comme au bon temps, de grands bénéfices, les fabricans ne placeraient pas ainsi l'argent de leurs épargnes. Cela peut être vrai; mais il faut convenir cependant, et c'est avec satisfaction que j'en fais la remarque, il faut convenir que les cris de détresse poussés par les fabricans devaient être exagérés, s'ils n'étaient pas une tactique adoptée pour obtenir les secours du gouvernement. Quoi qu'il en soit, il résulte du fait rapporté ci-dessus, que la fabrication cotonnière donne encore des bénéfices assez raisonnables pour pouvoir vivre honorablement et faire des économies.

« Félicitons nos industriels d'avoir résolu ce problème : *gagner moins qu'autrefois et thésauriser davantage.* Je n'ai jamais entendu dire, qu'au bon temps ils aient obtenu d'aussi beaux résultats, car alors, si mes souvenirs me servent fidèlement, les fabricans avaient souvent recours aux emprunts. Il est vrai qu'à cette époque leurs magasins étaient encombrés, tandis qu'aujourd'hui, malgré l'activité de la production, leurs magasins sont vides.

« Ainsi, malgré la diminution des bénéfices, dont la cherté du coton en laine est une des causes actuelles, il est consolant pour le pays de voir que la fabrique ne court pas un danger réel; loin de là, il nous est permis d'espérer qu'elle vivra longtemps, et qu'elle est en voie de progrès, puisqu'aujourd'hui elle n'emprunte pas, comme par le passé, qu'elle procure une existence confortable, comme par le passé; et qu'elle permet, en outre de faire des économies, ce qui n'avait pas lieu au temps passé. »

LIEGE, LE 13 JUILLET.

C'est chose assez étrange de voir deux journaux de Bruxelles, malgré des explications péremptoires, s'obstiner à considérer notre opposition à M. Ernst comme un fait nouveau. Hier c'était l'Union qui nous combattait de ce chef; nous lui devons encore une réponse; aujourd'hui c'est l'Emancipation qui nous signale, à son tour, parmi les adversaires nouveaux de l'administration de MM. de Theux et de Meulenaere. — Faut-il donc rappeler encore une fois que M. Ernst, au début de sa carrière politique, nous a rencontrés parmi ses adversaires; qu'à la chambre chacun de ses discours a comme servi de point de mire aux attaques de ce journal; que toutes les fois que M. Ernst s'est présenté devant le collège électoral de Liège, nous avons combattu sa candidature. — Qu'y a-t-il donc de nouveau dans notre conduite envers M. le ministre de la justice dont doivent s'étonner nos confrères de Bruxelles.

Mais remarquez-le donc, si nous avons appuyé M. Ernst aux dernières élections, c'est alors seulement que nous eussions pris une position nouvelle, c'est alors seulement qu'on aurait pu taxer notre journal d'inconséquence, mais en attaquant M. Ernst, dans cette dernière circonstance, nous faisons encore ce que nous avons toujours fait; nous restions, comme on dit, fidèles à nos antécédents. Rien de plus.

Remarquez-le encore, dans les articles auxquels vous faites allusion, il n'y a pas même un raisonnement nouveau. A l'avènement du ministère actuel, n'avons-nous pas dit à MM. de Theux et de Meulenaere : prenez garde, votre collègue de la justice est entaché d'une sorte de péché originel (1); il est arrivé à la chambre, vous le savez, sous les auspices de l'orangisme et d'une fraction de l'ultra-libéralisme; relisez ses discours et vous trouverez que toutes ses paroles portent le cachet de cette double origine. En effet, à la chambre M. Ernst n'avait jamais manqué de joindre sa voix à celle de M. Jullien pour signaler au pays la conduite du parti envahisseur : « Depuis long-temps, disait-il, il est manifeste qu'on veut faire tomber les établissements d'instruction existants, pour en élever d'autres sur leurs ruines et s'emparer de l'enseignement. » Ce sont les propres paroles du député, et nous avons encore sous les yeux un numéro du Courrier de la Meuse où elles sont amèrement critiquées. Dans la plupart des questions de politique, on avait vu M. Ernst combattre aussi le pouvoir de concert avec l'opposition avancée. Dès lors il n'était pas difficile de prévoir que de grands embarras pour la partie influente du ministère, devaient sortir des antécédents mêmes de l'homme placé à la tête du département de la justice. Nous en avons, de prime abord, signalé quelques uns, et les événements ont justifié nos prévisions. C'est ce que nous avons constaté dans les différents articles dont vous parlez.

S'il n'y a rien de nouveau dans notre langage, et certes c'est ce que nous avons prouvé, il devient inutile de répondre aux insinuations de l'Emancipation

Nous publions aujourd'hui de nouveaux détails sur les troubles d'Amsterdam. (V. plus haut.) Dans l'appréciation qu'on fera du rapport du Handelsblad, il ne faut pas oublier cette circonstance, que la presse ne jouit point en Hollande de beaucoup de liberté.

Le Journal des Débats porte une nouvelle d'une haute gravité, si le rapport de son correspondant se confirme. S'il faut en croire ce dernier, la Turquie aurait refusé l'entrée de la Mer-Noire aux vaisseaux de la France et de l'Angleterre. La Porte se fonde, dit-on, sur un traité en vertu duquel la navigation de cette mer ne serait permise qu'à la marine russe seulement. Cette nouvelle est aujourd'hui le texte des commentaires de toutes les feuilles de Paris. Voici ce que porte à ce sujet le National, grand partisan de la guerre, comme on sait :

(1) La première candidature de M. Ernst était soutenue par deux journaux de cette ville : l'un, organe avoué de l'orangisme; l'autre, sans adopter la même couleur, fait cependant profession d'avoir combattu de toutes ses forces la révolution belge. On voit quels devaient être alors les sentiments politiques de M. Ernst. Il était aussi appuyé par des patriotes, nous l'avons vu; mais une partie de ceux-ci se méfiaient du ministre de la justice et prédisaient qu'il passerait au pouvoir.

« Ce n'est pas le premier exemple d'un semblable refus fait aux marines militaires de la France et de l'Angleterre depuis le traité allégué par la Porte dans cette dernière circonstance. En 1829, une frégate anglaise de 40 canons, ayant passé les Dardanelles et s'étant présentée dans le port de Constantinople annonçant l'intention de poursuivre sa route vers la mer Noire, la même interdiction lui fut opposée. Le commandant de la frégate ne tint compte de la défense; il entra dans la mer Noire sans rencontrer aucune résistance, et y demeura six mois, qu'il employa à relever tous les mouillages des ports de la mer Noire, en exécution des ordres qu'il avait reçus.

« Nous apprendrons bientôt sans doute que des ordres sont donnés aux vaisseaux français de la station de Smyrne d'entrer dans la mer Noire, nonobstant le traité d'Unciar Skelessi, et nous serions étonnés que l'amiral Roussin n'eût pas des instructions qui lui permettent d'agir dans cette circonstance avec l'énergie et la sûreté de coup-d'œil qui le distinguent. »

Nous avons annoncé dans l'un de nos derniers n^{os}, que le poste de ministre belge à Berlin allait être confié à un honorable sénateur. Nous étions bien informés. On lit dans l'Union d'hier que ces fonctions sont en effet confiées à M. Joseph de Baillet, sénateur.

Les deux fils de l'ancien ministre de la guerre de sultan Mahmoud, ont été placés dernièrement à l'Institution de M. Ysabeau, de cette ville, pour y faire leur éducation. C'est l'un de nos principaux fabricans d'armes qui les a accompagnés dans leur voyage de Constantinople à Liège.

— Voici une énumération complète des principales villes d'Allemagne avec lesquelles la Belgique communiquera au moyen de chemins de fer, d'après les projets existants : Cologne, Dusseldorf, Elberfeld, Minden, Hanovre, Bremen, Hambourg, Kiel, Neustad, Lunebourg, Magdebourg, Brandebourg, Berlin, Stettin, Leipsick et Dresde. On pourra encore se rendre de Hanovre à Cassel, Francfort, Darmstadt, Manheim, Spire, Carlsruhe, Bade et Bâle en Suisse. Mais il est à croire qu'on établira, en outre, une route plus directe entre Cologne et Francfort.

— La cour d'assises siégeant à Tongres, par arrêt du 8 de ce mois, a condamné à la peine de mort le nommé François Duizings, de la commune de Beek déclaré coupable d'avoir tenté d'incendier la maison de son voisin Antoine Kleuters. Cette maison, qui avait appartenu à l'accusé, était devenue par suite d'une expropriation la propriété du sieur Cruts qui la vendit à Kleuters. De là l'origine de l'inimitié et des projets de vengeance qui ont porté le condamné à commettre ce lâche attentat. Une mèche qui avait brûlé a été trouvée gisante dans le chaume qui servait de couverture à la maison. Un fait qui a particulièrement servi d'élément de conviction a été la saisie opérée en la demeure de Duizings d'un lambeau de linge identique à l'étoffe dont la mèche était confectionnée.

— NOUVELLE CHARRUE. La réunion de plusieurs socs pour une même charrue a été l'objet de nombreuses tentatives; mais toujours les inconvénients avaient eu dépassé ou au moins balancé les avantages qui en résultaient. Un jeune propriétaire du canton de Genappe, M. Delstanche fils, auquel l'agriculture est déjà redevable d'un crible fort ingénieux pour l'épuration des différentes espèces de grains et de graines, est enfin parvenu à résoudre ce problème d'une manière on ne peut plus satisfaisante. La charrue qu'il a imaginée est munie de deux socs qui, s'allongeant et se raccourcissant comme dans les autres charrues, s'écartent et se rapprochent à volonté, de sorte qu'on peut donner à la raie (sillon) les dimensions que l'on veut. De plus les diverses dispositions dont les socs et les versoirs sont susceptibles, rendent cet instrument propre à toute espèce d'usages; verser, labourer, verser-soulever, labourer et verser en bacs, labourer et verser en binons, tracer les premiers sillons, planter les pommes de terre, les colzas, etc., partout le nouvel instrument est d'une application commode, et seul il remplace avantageusement toute espèce de charrues. Son labour est sans ados et parfaitement uni.

CONSEIL DE REGENCE.

Séance du 10 juillet. — Dans cette séance le conseil a adopté un projet de règlement pour la caisse de retraite des employés de la commune.

M. le bourgmestre a réclamé la parole pour une affaire importante. On se rappelle que le conseil a, dans une séance antérieure, voté 40,000 francs pour les réparations de l'église de St. Jacques, à condition que la province intervienne pour la même somme. Les états députés observent que la position financière de la province ne permet pas d'accorder 40,000 francs et qu'il est juste que la ville intervienne pour une plus forte somme que la province. Le conseil adopte que, le décret de 1809, invoqué par la députation, ayant été aboli par la constitution de 1830, et les 40,000 francs accordés pour la restauration d'un monument dont la conservation intéresse la province et le gouvernement aussi bien que la commune, étant un don fait par la ville et non une obligation nouvelle, il sera écrit à la députation que le conseil maintient sa première décision.

Le conseil a statué aussi sur des observations présentées par quelques habitans contre le projet de régularisation de la rue de la Syrène, le conseil, sur le rapport de M. Robert, maintient sa première décision.

Séance du 11 juillet. — Le conseil a d'abord rapporté la décision ensuite de laquelle les cavaliers et les voitures n'auraient pu circuler sur le terre-plein et les accotemens non pavés du quai de la Sauvenière et de la promenade d'Arroy. De sorte qu'aujourd'hui la législation ancienne reste en vigueur, c'est à dire que les « chevaux et les voitures ne peuvent suivre que la voie pavée. » — C'est là sans doute une bonne nouvelle pour les promeneurs, et l'on doit compter que la surveillance de la police sur ces promenades sera telle, qu'elle fera respecter la défense.

Deux réglemens ont ensuite été adoptés, sur le rapport de M. l'échevin Scronx.

L'un concerne l'établissement des fours à briques et tuileries, et a pour objet les mesures propres à garantir les habitations des dangers d'incendie qui pourraient naître de ces établissemens. Ce règlement toutefois ne s'applique qu'aux fours à briques ou tuileries temporaires; celles qui ont le caractère de permanence sont et restent placées sous la juridiction de la députation des états.

Le second règlement est relatif aux stores, abat-jour, etc., que les commerçans placent en face de leurs montres ou vitrines. On sait assez quelle bigarrure étrange présentent nos plus belles rues. On applaudira donc à l'adoption d'une mesure qui ramènera enfin une uniformité bien désirable. — D'après les dispositions arrêtées, les stores de l'espèce ne pourront plus dépasser, à partir du 1^{er} septembre prochain, une saillie de vingt-cinq centimètres (1); ceux dont la saillie est plus forte devront disparaître. — Le modèle à suivre pour les stores nouveaux sera déposé au bureau des travaux publics.

La discussion de ce règlement a donné lieu à plusieurs remarques.

— Depuis quelques jours on remarque que la salle des séances publiques du conseil est garnie de banquettes.

(1) Il est bon de remarquer qu'à Bruxelles on n'accorde qu'une saillie de vingt centimètres.

REGENCE DE LIEGE. — Course de chevaux.

Les bourgmestre et échevins ont l'honneur d'informer le public que des courses de chevaux auront lieu cette année, le samedi 15 et le dimanche 16 août, chaque jour à trois heures de relevée.

Quatre prix municipaux seront décernés aux vainqueurs, savoir :

Course dite la Poule, prix 800 francs, plus 100 francs à fournir par les concurrents, pour chaque cheval entrant en lice ;

Course de poneys, prix 500 francs.

Course des chevaux de race étrangère nés dans le pays, prix 1500 francs ;

Course des chevaux de toutes races, prix 2,000 fr.

L'ordre dans lequel les courses auront lieu, ainsi que les mesures principales d'exécution, sera annoncé ultérieurement.

Toutefois la régence se propose de suivre le règlement des courses de Bruxelles, sauf quelques modifications de détail.

VARIÉTÉS. — LE MOT DE L'ENIGME.

Il y a quelques jours, j'assistais avec un ami à une petite soirée donnée par un ancien camarade de collège, marié depuis peu. Un piano était ouvert; on venait d'exécuter un trio. Le mari nous présenta à sa femme, fort jolie personne, à qui j'exprimai mes regrets de n'être pas venu plus tôt lui offrir mes hommages. « Nous en voulons aussi un peu à votre mari, lui dis-je, de vous tenir éloignée du monde, madame; car vous paraissez vivre dans une profonde retraite. — C'est vrai, monsieur, je ne sors pas souvent, mais j'aime assez la solitude; je m'ennuie en société. » (Compliment flatteur pour les assistans.)

Je regarde mon ami. « Cette femme est jugée, » me dit-il tout bas.

— Si je ne me trompe, madame, nous avons manqué un beau morceau de musique.

— O certainement, vous avez manqué un délicieux trio de Beethoven. Quel génie que ce Beethoven! Comme son harmonie est mystique! Comme chacune de ces modulations s'enchaîne, et semble cacher un sens intime qui plonge l'âme dans de vagues rêveries!

Mon ami me regarda avec étonnement : « Cette femme n'est pas jugée, » lui dis-je tout bas.

— Non, continua la dame, l'Allemagne n'a rien produit qui pût être comparé à Beethoven. — Madame, cependant, n'oublie pas Mozart et Weber.

— Mozart?... Weber?... sont-ce des compositeurs allemands?

Je demeurai stupéfait... Comment! elle connaît Beethoven, et ne sait rien de Mozart et de Weber?

Une discussion très animée entre deux amateurs de peinture dirigea en ce moment l'attention de la jeune dame vers un autre point. On parlait d'Arabesques.

L'annonce autrichienne ayant envahi la Belgique en 1830,

(1) A la révolution de 1830, les cris de vive Fyon se sont souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année encore, à la fête du bourgmestre de Verviers, une population nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat pour applaudir aux séductions que lui donnait la société

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre compatriote, le pouvoir était loin de la partager; aussi n'eut-on aucun égard à cette lettre, qui ferait aujourd'hui non rougir, mais sourire de pitié tant d'amateurs de promotions, qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs capacités.

— Arabesques ou Moresques, dit la jeune dame; j'aime assez ces ornemens de sculpture, peinture et architecture, formés de rinceaux, de feuillages, de figures, de plantes, d'animaux ou d'êtres imaginaires. Chez les Mahométans les Moresques ne contiennent jamais de figures d'animaux, attendu que la loi de Mahomet défend expressément toute image ou figure d'êtres animés.

Ma surprise fut extrême. Mon ami ouvrit de grands yeux, et nous aurions eu peine à déguiser nos sentimens, si un grand monsieur n'était venu à notre secours en demandant à la dame ce qu'elle pensait des fresques.

— Fresques? Qu'est-ce que cela? dit-elle. Sont-ce des peuples de l'antiquité?

Je fus saisi de stupeur. Comment expliquer ce mélange d'instruction et d'ignorance? Le faisait-elle exprès et par malice?

Bientôt la conversation prit une tournure historique. On parle de l'ancienne Grèce et des célébrités athéniennes... Quelqu'un prononça le nom d'Aspasie.

— Peu de femmes, dit la jeune femme, peuvent se vanter d'avoir exercé autant d'influence sur un peuple. Philosophie, elle compta pour élèves les Périclès, les Socrates, les Alcibiades.

— Oui, repris-je, c'était une femme de premier ordre que cette Aspasie. Quelle popularité! quelle éloquence! Toute la jeunesse athénienne accourait à ses cours publics comme elle accourut plus tard aux harangues de Démosthènes.

— Démosthènes?... balbutia la dame; quelle était cette femme?

Je fus pétrifié. Quelques assistans se mordirent les lèvres, et mon ami fit entendre avec ménagement à la maîtresse du logis qu'elle se trompait sur le sexe de Démosthènes.

La musique vint faire trêve à la conversation, et bientôt nous rentrâmes, mon ami et moi, singulièrement intrigués, et ne sachant que penser de la science de cette dame et de ses bavures.

J'admire les femmes savantes, mais je ne les aime pas. Il me semble voir une colombe à qui l'on a mis des moustaches. Cependant celle-ci était pour moi une exception. Sa demi-science avait quelque chose de piquant et de dénigmatique. Que signifie cette familiarité avec certains noms et cette ignorance.

Je m'y perdais.

J'ai trouvé le mot de l'énigme! s'écria le lendemain mon ami en entrant chez moi: notre camarade de collège: il est abonné au Dictionnaire de la Conversation, il fait étudier ce livre à sa femme; et celle-ci l'apprend depuis le commencement. Elle en est maintenant à la lettre G. Elle a lu les mots Arabesques, Aspasie, Beethoven, et tous les autres. Elle ne peut connaître ni Démosthènes, ni les Fresques ni Mozart, ni Weber. Notre ami fait l'éducation de sa femme par ordre alphabétique.

C'était à la lettre. Quelques jours après, je rendis ma visite à la jeune dame. L'entretien roula sur la politique. Elle me parla avec une énergie extraordinaire du conventionnel Danton.

Il paraît qu'elle en était à la lettre D.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 10 juillet.

Naissances: 3 garçons, 4 filles.

Mariages 16, savoir: Entre Jean Baptiste Charles Guillaume Delcourt, avocat attaché au ministère de l'intérieur, domicilié à Dolhain, et Marie Antoinette Louise Dejaer, sans profession, place St. Barthélemi. — Jean Pierre Grégoire, négociant, à Chénée, et Marie Thérèse Lapalle, négociante, rue Chaussée des Prés. — Clément Marie Paul François Félix de Rasquinet, bijoutier, faubourg Ste. Marguerite, et Marie Catherine Crahay, sans profession, même faubourg. — Jean Ch. Noël Marchand, sans profession, rue Souverain-Pont, et Catherine Thérèse Veruineck, sans profession, même rue. — Jacques Ignace Deville, peruquier, rue Souverain-Pont, et Marie Agnès Françoise Fasté, sans profession, même rue. — Joseph Martin, corbonnier, en Bergérué, veuf de Marie Elisabeth Joseph Remacle, et Marie Joseph Waseige, journalière, rue Grand-Henri. — Mathias Johans, tailleur, à Henerscheid (Luxembourg), et Louise Elisabeth Chefnay, couturière, rue Lulai. — Joseph Antoniazzi, conducteur d'animaux, sur les Foulons, et Catherine Barbe Ketteman, journalière, même rue. — Jean Joseph Debure, réviseur d'armes, rue St. Jean, veuf de Marguerite Servais, et Julie Bariau, sans profession, place du Marché. — Guillaume Joseph Rossius, serrurier, faubourg Ste. Marguerite, et Marie Catherine Degonhler, couturière, même faubourg. — Nicolas Benoit Baillet, avoué à la cour d'appel, Hors-Château, et Jeanne Pinson, sans profession, rue du Moulin. — Grégoire Lepape, armurier, derrière le Chœur St. Paul, et Marie Catherine Guillard, couturière, rue sur Meuse. — Servais Guillaume Joseph Poismans, cocher, à Otréngé, et Marie Joseph Romain, domestique, devant St. Denis. — Simon Joseph Hesselle, domestique, rue Agimont, et Marguerite Remacle, blanchisseuse, en Bergérué. — Melchior Evrard, serrurier, faubourg Ste. Marguerite, et Marie Agnès Jouba, blanchisseuse, même faubourg. — Etienne Jeanne, armurier, faubourg Ste. Marguerite, et Elisabeth Balaes, journalière, rue Xhovémont.

Décès: 4 garçons, 3 hommes, savoir: François Joseph Donnay, âgé de 60 ans, barbier, rue de l'Ancre, célibataire. — François Nicolas Francotte, âgé de 29 ans, menuisier, à la Boverie, célibataire. — Jean Verhelst, âgé de 22 ans, conducteur à la 7^e batterie d'artillerie de campagne, en garnison en cette ville.

Du 11. — Naissances 4 garçons, 3 filles.

Décès: 2 filles, 1 femme, savoir: Marie Marguerite Bertho, âgée de 84 ans, sans profession, rue du Vert-Bois.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A L'OCCASION

DE LA

FÊTE DE STE.-MARGUERITE.

Il y aura BAL à FONTAINEBLEAU, dimanche 19. lundi 20. mardi CONCERT, suivi d'une PARTIE DE DANSE, et jeudi BAL.

UNE TENTE élégante, un Jardin spacieux réuni depuis peu à une prairie bien garnie d'arbres, offrent les agrémens de la danse et de la promenade.

On y servira VINS, LIQUEURS et COMESTIBLES. 894

FÊTE STE.-MARGUERITE.

BAL dimanche, lundi, mardi et jeudi, 19, 20, 21 et 23 courant, chez LAKAYE, à la BELLE-VUE, au Haut-Pré, faubourg Ste.-Marguerite.

On JETERA des ROUES de DINDONS et D'OIES. On y VENDRA Vins, Bière, Hougarde, toutes sortes de LIQUEURS et COMESTIBLES. 895

VENTE

PAR SUITE DE DÉCÈS, DE 133 PIÈCES DE DRAPS.

Le notaire BERTRAND fait savoir que par son ministère et à la requête de Jean Charles Louis Ternaux, négociant, demeurant à Paris, héritier bénéficiaire de M. Guillaume Louis Ternaux, l'aîné, il sera procédé le 14 juillet 1835, et le lendemain s'il y a lieu, à 9 1/2 heures du matin, au local de la ci-devant église de Saint André à Liège, place du Grand Marché, à la VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES au plus offrant et au comptant, de CENT TRENTE-TROIS PIÈCES DE DRAPS, de différentes couleurs et qualités, non décati.

Ces DRAPS seront à voir audit local, le 13 juillet après-midi, et le 14 dans la matinée. 870

Le JEUDI, 23 JUILLET 1835, à une heure après-midi, au domicile de la veuve Henvaux, cabaretière, près l'église de Saive, canton de Fléron, les représentans du sieur Arnold Magnée, et de dame Catherine Lemouche, feront VENDRE aux enchères publiques, par le ministère du notaire MONFELD, de résidence à Saive, une petite FERME, composée d'un bâtiment d'habitation et d'exploitation avec environ sept bonniers métriques de jardin, terres, prés et prairies, le tout de première classe, situé sur les communes de Saive et Wandre. Aux conditions dont on pourra prendre connaissance chez ledit notaire, dix jours avant la vente.

L'adjudicataire aura toute sûreté et facilité pour payer.

A LOUER POUR LE 15 MARS 1836,

Dans la commune de la Gleixhe, à trois lieues de Liège, canton de Hologne aux Pierres, premier district de la province de Liège.

1^o Un MOULIN à farine, mû par l'eau qui ne manque jamais, avec 9 bonniers de jardin, prairies, verger et terres labourables. Il y a à ce moulin trois meules, une pour le froment, une pour le seigle, la troisième meule est une hosièrerie pour perler l'orge et l'épeautre. Il y a aussi une batterie au chanvre. Ce moulin est neuf, n'étant bâti que depuis peu d'années; tous les bâtimens sont couverts en ardoises.

2^o Une FERME de quinze bonniers de terres et prairies dont les bâtimens sont neufs et presque tous couverts en ardoises.

3^o Une autre FERME de quatre-vingt-cinq bonniers de terres labourables, jardins, vergers et prairies; la moitié des bâtimens est couverte en ardoises.

4^o La CHASSE à LOUER présentement, sur environ trois cents bonniers, tant bois que prairies et terres labourables. S'adresser au château de Hautepeune, situé dans ladite commune de la Gleixhe 856

PROVINCE DE LIEGE.

Lundi 20 juillet 1835, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, en présence de M. le délégué du gouvernement prussien et M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères des travaux exécuter jusqu'au 1^{er} mai 1836, sur les parties neutres et munes des routes d'Aix-la-Chapelle à Liège et de la Maison Blanche à Eupen, divisées en deux lots.

1^{er} lot. De la route d'Aix-la-Chapelle à Liège, traversant le territoire neutre.

2^e lot. De la route d'Aix-la-Chapelle à Liège et de l'embranchement de la Maison Blanche à Eupen, traversant le territoire commun à la Prusse et à la Belgique.

On peut prendre connaissance du devis d'après lequel il sera procédé à cette adjudication à l'hôtel du gouvernement à Liège, à la régence royale Prussienne à Aix-la-Chapelle et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef. Liège, le 8 juillet 1835.

DICTIONNAIRE

USUEL ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Contenant d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés de la langue, publié à Paris par la société nationale.

Prix: 4 francs 25 centimes, pris au Bureau du *Pottier*

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 3 juillet. — Métalliques, 101 7/8. Actions de la banque 1320 1/2.

Bourse de Paris, du 11 juillet. — Rentes, 5 1/2, fin cour., 109 10. — Rentes, 3 p. c. 79 10, fin cour., 70. — Actions de la banque, 00000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 00000 00. — Rentes de Naples, 97 00, fin cour., 97 20. — Emprunt Guebhard, 44 1/8, fin cour., 00. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 41 7/8, fin cour., 00. — Trois p. c., 27 1/2, fin cour., 00; différée, 47 1/2. — Cortès, 40 1/2. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti, 0000 0/0. — Grecs, 000. — Emp. belge, 101 3/4, fin cour., 000 0/0. — Empr. romain, 101 0/0, fin cour., 000 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 114 0/0 — Coupes cortès, 22 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 10 juillet. — Dette active 56 1/4. Dito, 5 1/2, 102 0/0 0000. — Dito Différée, 1 1/4 0000. — Bill. de chance 25 3/8. — Syndi. d'amor. 94 7/8. 000 — Dito 3 1/2 1/2, 80 1/4 000. — Contrib. de guerre, 0 0/0. — Bill. du 10 6 1/2, 000 0/0. — Société de comm. 108 1/8 00. — Rente et comp. 103 3/4. — Dito 1828 et 1829, 103 5/8. 00. — C. H. 1831, 1833 99 3/4. — Dito ins. au gr. liv. 69 1/4. — Dito emp. à L., 5 1/2, 00 00. — Prus. nég. à L., 6 1/2, 00 0/0. — Danem. à Lond., 0 0/0. — Rente franc. 80 0/0 0/0. — Rente perp. d'Espagne, 0 0/0. — Dito d'Amst., 42 3/4. — Dito à Londr., 3 1/2, 27 3/4 000. — Dito à Paris, 0 0/0. — Dito à Anvers, 00 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 7 1/6. — Bons cortès à Lond. 39 1/4 00. — Coupes des cortès 0000. — Vienne actions de la banq., 0000. — Métalliques 99 1/4. — Act. Rot. 1^{re} levée, 000. — Dito 2^e levée, 000. — Lots de Pologne, 122 0/0 00. — Naples falcon. 00 0/0. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 85 1/2. — Grecs — Lots Prussiens 106 3/4.

Bourse d'Anvers du 11 juillet.

Changes.	à courts jours.	à deux mois	à 3 mois
Amsterdam	112 5/8 perte	P	
Londres.	12 12 1/2		12 05
Paris.	47 5/16	A	47 0/00
Francfort.	35 7/8		35 3/4
Hambourg.	35 5/16		35 1/8
		Escompte 4 0/0.	

Effets publics Belgique. — Dette active, 104 1/2 P. — Idem différée, 43 3/4 P. — Oblig. de l'entp., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 100 1/2 0/0 0 — Idem de 12 mill. 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 000 0/0 P. Idem diff., 00 00. — Rente des 88 1/4 A et 98 5/8 0. — Espagne. Gueb., 42 0/0 P. Idem perp. Paris, 3 p. c., 00 0/0 P. Idem. perp. Amsterdam, 3/8 et P. — Idem diff., 17 5/8 P.

Cours après la Bourse.

Les fonds espagnols ont généralement été très faibles durant toute la bourse, les cortès pour lesquels surtout on n'a trouvé peu d'acheteurs vers la clôture et qui restent très faibles après la cote.

Perpétuelles, 41 3/8 A. — Cortès 36 1/4 A. — Coupes ditto 000 0/0 0. — Dette différée, 17 3/2 A. — Primes à l'entp., dont 4: Perpétuelles 43 1/2 A. — Cortès 39 1/2 A. — Diff. 10 3/8 A.

MARCHANDISES. — Vente par contrat privé.

Environ 70 balles Brésil, à 34 1/2 cts. consom. 100 caisses sucre Havane blond, à florins 20 1/2 entrepôt.

Arrivages au port d'Anvers, du 10 juillet.

Le brick anglais Arno, cap. Seules, ven. de Seville, ch. laine.

Le bateau à vapeur anglais Attwood, capitaine Morfe venant de Londres, avec 33 passagers, 8 chevaux et manufactures.

Le koff belge Jonge Joanna, cap. Dillewys, ven. de Londres, ch. de sucre et 800 cuirs.

Le koff belge Neptunus, c. Peters, v. de Londres, ch. sucre, riz et cuivre.

Le koff belge Diana, cap. Dejong, ven. de Hull, ch. manufactures.

La galléasse danoise Anna Maria, c. Brenk, v. de Udewalle ch. d'avoine.

Bourse de Bruxelles, du 11 juillet. — Belgique. Dette active 54 1/2 0 0. Emprunt de 48 mill., 100 1/2 P. — Actions de la société générale (5) 840 0/0 P. Société de comm. de cette ville 117 1/2 P. Banque de Belgique (5) 113 1/2 P. Hollande. Dette active, 54 3/4 A. — Espagne. Guebhard, 42 1/2 P. 00. Perp. Anvers 4 p. 1/2. Id. Amsterdam 5 p. 1/2, 41 1/4 P. — Idem Paris 3 p. 1/2, 0 0/0 0. Cortès à Londres, 37 1/2 P. Dette différée, 18 0/0 P.

MARCHÉ DE HASSELT, du 10 juillet.

From. Phect., 46-00 — Seigle, 40-50 — Orge, 9-90 — Sarrasin, 8-30 — Avoine, 8-80. — Genièvre, à 10 degr. 38. — Beurre, kilog. 1-45

H. Liguac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège